



Décisions du Président
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
Décision n°DP-2023-293

Direction Commande publique

OBJET : AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE ' RESTAURATION DU KIOSQUE DE LA MANUFACTURE ROYALE DES PAPETERIES MONTGOLFIER CANSON A VIDALON ' N° 202224

Le Président d'Annonay Rhône Agglo,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-2, L5211-9 et L5211-10,

VU les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique,

VU l'arrêté préfectoral n°07-2023-03-21-00002, en date du 21 mars 2023 portant modification des statuts d'Annonay Rhône Agglo,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°CC 2022-449 en date du 15 décembre 2022, portant délégation de pouvoir au Président par le Conseil Communautaire,

VU la décision n° DP-2022-302 du 26 août 2022 relative à l'attribution du marché,

CONSIDÉRANT qu'Annonay Rhône Agglo souhaite fixer le montant du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre,

DÉCIDE

Article 1 :

La conclusion d'un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration du kiosque de la manufacture royale des papeteries Montgolfier Canson à Vidalon avec la société ARCHITEKT-ON sise 64 rue du Président Edouard Herriot – 69002 LYON afin de fixer le montant du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre.

Le nouveau montant total du marché est par conséquent de 56 429.08 € HT, soit 67 714.90 € TTC.

Article 2 :

Cette décision sera transmise à Monsieur le Trésorier Principal d'Annonay, affichée à la porte du siège d'Annonay Rhône Agglo et publiée au recueil des actes administratifs d'Annonay Rhône Agglo.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de son dépôt à la Sous Préfecture de Tournon

Et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Transmis en sous-préfecture le :

Identifiant télétransmission :

Fait à Davézieux, le

President

Simon PLENET

